



Procès-verbal du conseil municipal du lundi 29 juin 2026

Date de convocation : 23 juin 2026

Membres en exercice : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 05

Excusé : 05

1	FORET Frédéric	Présent	
2	PRUNIER Thierry	Présent	
3	JACQUET Amélie	Présente	
4	MUTEL Jean-Robert	Présent	
5	ROZALSKI Brigitte	Présente	
6	HEUDRON Hervé	Présent	
7	DARTY Alisson	Excusée	Pouvoir à JACQUET Amélie
8	NESA Séraphin	Présent	
9	LE RENARD Christel	Présente	
10	DUVAL Georges	Présent	
11	GASTAUD Alain	Excusé	Pouvoir à LE RENARD Christel
12	GASTAUD Marie-José	Excusée	Pouvoir à MUTEL Jean Robert
13	FLEURY Marie-Thérèse	Excusée	Pouvoir à ROZALSKI Brigitte
14	ZAMMARCHI Patrick	Excusé	
15	NOEL Pascal	Présent	
16	CABUK Myriam	Présente	
17	FELI Cyrille	Présent	
18	BRIGHENTI Stéphanie	Présente	
19	LOPEZ Magali	Présente	
20	PEAQUIN Céline	Présente	
21	DA COSTA CATARINO Patricia	Excusée	Pouvoir à LOPEZ Magali
22	TROCHUT Anthony	Présent	
23	CHEVENAT Tristan	Excusé	
24	LEMOINE Jean-Jacques	Présent	
25	ORGER Annie	Présente	
26	PIGEON Emmanuel	Présent	
27	DECAEN Christophe	Excusé	
28	MATTIODA Pascale	Excusée	
29	BEN AZIZA Sami	Excusé	

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 19h30, les membres du conseil municipal de la commune de Bornel se sont réunis en séance publique à la Salle polyvalente de Fosseuse, sur convocation régulière.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric Foret, Maire de Bornel, qui constate que le quorum est atteint et déclare la séance valablement constituée. Madame Stéphanie Brighenti est désignée comme secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 avril 2026

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 a été transmis aux conseillers municipaux et qu'il retrace fidèlement les débats et décisions,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 28 avril 2026

2. État des décisions prises

Le conseil municipal est informé des décisions prises entre le 23 avril et le 24 juin.

Le Conseil municipal a pris acte des dossiers suivants :

2026/14 Pharmacie Warluis - Remboursement prise en charge soins agents
2026/15 Docteur Fumery Christophe - Remboursement honoraires de consultation
2026/17 Société Brezac - Contrat de prestation du feu d'artifice le 13 juillet

3. Tarifs 2026-2027

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la révision annuelle des tarifs de plusieurs services et redevances communaux, afin de les adapter aux coûts des services concernés.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

APPROUVE à l'unanimité

- La création des nouveaux tarifs ;
 - La grille tarifaire 2026-2027 annexée à la délibération ;
 - L'abrogation des précédentes délibérations relatives aux tarifs actualisés par la présente délibération.
 -
-

4. Présentation en non-valeur de titres irrécouvrables

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste des titres irrécouvrables, pour un montant total de 470,01 €, n'ayant pu être recouvrés malgré les procédures engagées.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

APPROUVE à l'unanimité

- La mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour un montant de 470,01 € ;
 - L'émission d'un mandat au compte 6541 correspondant à ce montant.
-

5. Crédits alloués à la coopérative scolaire de l'école Van-Gogh de Bornel pour la clôture de l'exercice 2020-26

Monsieur le Maire présente la proposition d'attribution d'un crédit scolaire à la coopérative de l'école Van Gogh, dans le cadre du soutien de la commune aux activités pédagogiques.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

APPROUVE à l'unanimité

- L'attribution d'un crédit de 13 € par élève, sur la base de 258 élèves, soit un montant total de 3 354 €, imputé au budget communal, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à son exécution.
-

6. Convention de groupement de commandes de travaux de signalisation routière horizontale avec la Communauté de communes des Sablons

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de constituer un groupement de commandes avec la Communauté de communes des Sablons afin de mutualiser les achats et les procédures pour les travaux de signalisation routière horizontale.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil municipal :**

APPROUVE à l'unanimité

- La constitution et l'adhésion au groupement de commandes ;
 - La convention de groupement de commandes annexée ;
 - L'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.
-

7. Convention de groupement de commandes de travaux d'entretien de voirie avec la Communauté de communes des Sablons

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de constituer un groupement de commandes avec la Communauté de communes des Sablons afin de mutualiser les achats et les procédures pour les travaux de signalisation routière horizontale.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil municipal :**

APPROUVE à l'unanimité

- La constitution et l'adhésion au groupement de commandes ;
 - La convention de groupement de commandes annexée ;
 - L'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.
-

8. Délégués de la commune auprès de l'ADICO

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nécessité de désigner les représentants de la commune auprès de l'Adico, conformément aux statuts de l'association.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil municipal :**

APPROUVE à l'unanimité

- La désignation de Madame Alisson Darty en qualité de déléguée titulaire ;
 - La désignation de Madame Christel Le Renard en qualité de déléguée suppléante ;
 - L'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer et transmettre les documents nécessaires à ces désignations.
 -
-

9. Droit à la formation des élus

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les modalités d'exercice du droit à la formation des 29 élus municipaux, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Pour l'année 2026, un crédit de 3 049 € est prévu au budget communal. Les formations devront être dispensées par des organismes agréés et les frais seront pris en charge conformément à la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil municipal :**

APPROUVE à l'unanimité

- Les modalités d'exercice du droit à la formation des élus, autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires et décide d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal, chapitre 65.
-

10. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de renforcer les services communaux afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité, notamment pour l'entretien des espaces verts et de la voirie, la maintenance du patrimoine, la préparation des manifestations et la manutention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

APPROUVE à l'unanimité

- La création d'un emploi saisonnier à temps complet d'adjoint technique non permanent, pour la période du 1er juillet au 31 août 2026 inclus, avec une rémunération fixée conformément aux règles statutaires en vigueur et les crédits prévus au budget.

11. Approbation de la convention relative aux modalités de réalisation des travaux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention avec la Communauté de Communes des Sablons relatif à la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur plusieurs bâtiments communaux, dans le cadre du dispositif Intracting.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

APPROUVE à l'unanimité

- La convention et le programme de travaux de rénovation énergétique ainsi que leur plan de financement prévisionnel ;
- Le principe du remboursement du coût définitif de l'opération sur 13 ans, selon les modalités prévues par la convention ;
- L'inscription annuelle au budget communal des crédits nécessaires au paiement des annuités ;
- L'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention et les documents nécessaires à son exécution.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe les élus des différents dispositifs mis en place pour la canicule :

- Mise à disposition de ventilateurs et brumisateurs dans les classes et services
- Mise en place de jeux d'eau extérieurs dans les écoles
- Mise à disposition d'une salle climatisée à Olivier Metra
- Sensibilisation via les canaux de communication classiques
- Un fichier contact conforme au RGPD sera constitué pour information

Monsieur le Maire apporte des précisions sur les publications Facebook tierces concernant l'action Municipale. Quand cela peut s'avérer nécessaire, la commune prend acte des échanges et par l'intermédiaire des élus ou des services peut apporter des précisions. Cependant, les réseaux sociaux tel des groupes ou profils ne doivent pas être le canal prioritaire d'information municipal. Chaque habitant peut venir en mairie ou écrire afin d'avoir des informations sur des domaines communicables.

Fin du Conseil municipal à 20h45

Le Maire

Monsieur Frédéric Foret

Pour le Maire et par délégation
le Secrétaire Général